

FINANCES

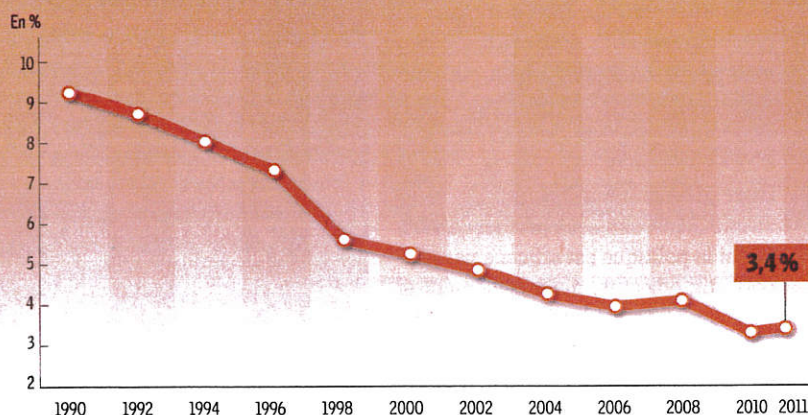
LOCALES

Retrouvez en temps réel les dernières infos finances sur www.lagazette.fr/club-finances

DÉCRYPTAGE

Faible érosion du recours à l'emprunt des collectivités

Taux d'intérêt moyen de la dette des collectivités territoriales depuis 1990



Après 17% de baisse en 2010, le recours à l'emprunt des collectivités a connu une faible érosion, 1,3% en 2011, indique l'Observatoire des finances locales dans son dernier rapport. Le recours à l'emprunt reste en dessous du niveau d'avant la crise. En effet, le contexte incertain de l'économie persiste, les nouvelles recettes fiscales risquent de subir le moindre dynamisme du PIB et l'accès à la liquidité demeure mal aisé. Le taux d'intérêt moyen des collectivités augmente légèrement en 2011, du fait, notamment, de la croissance des intérêts des nouveaux emprunts (+8,9%). Les intérêts du stock de la dette enregistrent un rebond avec la hausse de ce stock, le renchérissement des conditions d'accès au crédit du fait de la crise économique et financière, et la hausse des taux d'intérêts depuis fin 2010. Mais, avec un taux moyen qui reste légèrement supérieur à 3%, on est loin de la banqueroute générale parfois prédite. Les encours à risques

demeurent bien circonscrits à quelques centaines de collectivités, écartant tous risques systémiques.

Dans une logique de désendettement, les collectivités s'acquittent de montants de remboursement en capital supérieurs à ceux de 2010 (+3,5%). Il en résulte un flux net de dette restreint à 3,4 milliards d'euros, contre 7,5 en 2008.

2,7%

d'augmentation de la dette locale en 2011. Celle-ci s'était accrue de 7,1% en 2009.

A noter, aussi, le succès des émissions obligataires, qui ont représenté 1 milliard d'euros entre janvier et avril 2012, contre 700 millions pour l'ensemble de l'année 2011. «Nous assistons à une importante diversification des sources de financement des collectivités, constate Christian Escallier, du cabinet Klopfer, à l'instar de flux en provenance de caisses de retraite ou d'émissions obligataires privées.»

Jacques Paquier

MOTS POUR MOT



FABRICE PIERRE-ABELÉ,
directeur des finances du conseil général de la Meuse et membre du conseil d'administration de l'Afigese

Billet de trésorerie

Le programme de billets de trésorerie est un outil de financement à court terme. La collectivité rédige, avec l'aide d'un arrangeur, un document de présentation financière validé par la Banque de France. Il inclut, notamment, une notation et en précise le montant maximal, en dizaines ou centaines de millions d'euros. A chaque besoin de trésorerie, la collectivité émet un billet d'un montant minimal de 150 000 euros et d'une durée de 1 à 364 jours. Il est proposé à plusieurs agents placeurs dont la mission consiste à trouver un investisseur intéressé au moindre coût. L'agent domiciliataire assure ensuite le suivi de la transaction et le versement des fonds. Le billet de trésorerie est remboursé in fine et ses intérêts sont en général précomptés. Si les intérêts sont plus faibles que ceux d'une ligne de trésorerie, le coût de la mise en place - environ 30 000 euros - et l'importance des montants réservent le billet aux grandes collectivités. A ce jour, seule une dizaine y a recours, mais du fait de la dégradation des conditions de financement, de plus en plus l'envisagent.